

RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT JNCP

Article 1 : Présentation

La commune de Fessenheim organise un tirage au sort à l'occasion de la Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, ouvert à tous les habitants de la commune, aux clients des entreprises et à leurs visiteurs.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure visitant les commerçants et artisans au cours de la JNCP qui se déroule le samedi 8 octobre à Fessenheim en faisant tamponner son bulletin de participation par au moins 12 commerçants ou artisans au cours de la journée.

Un bulletin par foyer à retirer chez tout commerçant ou artisan participant à la JNCP.

Article 3 :

Liste des participants :

- AU BON FRÈRE / AU BON SUSHI
- CENTRE DE MÉDECINES DOUCES
- CRÉDIT MUTUEL DE LA HARDT
- ÉLECTRICITÉ BÉRINGER
- FURLING COIFFURE - ESTHÉTIQUE
- GREACKER - boulangerie pâtisserie
- GS CONTROLE - contrôle technique VL
- HÔTEL/RESTAURANT CHEZ VALÉRIE
- ISA'CREA-TIFF
- LE BISTROT DE LA DILIGENCE
- MENUISERIE KAUFFMANN DAVID
- MR BREDALSACE - biscuiterie artisanale
- PASSION RETOUCH'
- PHARMACIE - pôle santé
- SÉCURITEX SECOURS - équipement et matériel de secours
- TOB - GARAGE POIDS LOURDS

Le bulletin rempli est à déposer chez un commerçant ou artisan participant à la JNCP. La participation à ce jeu est gratuite.

Article 4 : Lots

4 lots, sous forme de bons d'achat sont à gagner par tirage au sort : un de 150 €, un de 100 € et deux de 50 €. Ils sont uniquement utilisables chez les commerçants et artisans participant à la JNCP et ne peuvent donner lieu à un remboursement en numéraire. Les gagnants seront informés par la commune.

Article 5 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Article 6 : Modification ou annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.